Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL081-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 07 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE 15**- GRENOBLE ALPES METROPOLE (Collectivité garante) – COMMUNE D'ECHIROLLES – Opération « Secteur Allende » - avenant Convention d'opération

Délibération n° 19

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL081-DE

VU l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la convention d'opération n° 2023-26321 « secteur Allende », signée le 27 juin 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Echriolles

VU la délibération du conseil métropolitain de Grenoble Alpes Métropole en date du

Considérant que :

- L'ensemble des acquisitions prévues à la convention d'opération ont été réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné et que suite à une cession partielle, la propriété de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné est à ce jour constituée de la parcelle AD n°170, d'une surface de 1 793 m2 ;
- Les travaux de proto-aménagement prévus à la convention d'opération ont été lancés et seront finalisés par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné avant la fin 2026,
- Le bilan prévisionnel de l'opération a été mis à jour pour tenir compte de ce contexte et qu'il fait apparaître un prix de revient prévisionnel de 2 897 998 €HT en 2030,
- La collectivité Grenoble-Alpes Métropole souhaite acquérir en 2027 une emprise d'environ 150 m² issue de la parcelle cadastrée AD n° 170, afin de permettre l'élargissement de l'espace public en direction du quartier des Granges à Échirolles, conformément aux orientations définies pour ce secteur.
- La collectivité garante, Grenoble Alpes Métropole, dispose d'une capacité de minoration de 200 000 € dans le cadre du bouquet d'opération à la fin du PPI 5 ;
- Dans un objectif de maîtrise des équilibres financiers de la collectivité, Grenoble Alpes Métropole, collectivité garante, souhaite mettre en place un paiement fractionné du prix de revient et racheter une parcelle d'espace public à court terme ;
- Grenoble Alpes Métropole prévoit de délibérer sur cet avenant lors de son prochain conseil communautaire en date du 6 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL081-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Approuve le projet d'avenant à la convention d'opération n° 2023-26321 « secteur Allende » ci-annexé modifiant la durée de portage, le bilan prévisionnel ainsi que les modalités de paiement,
- Valide la prolongation du portage de 4 années, soit jusqu'en 2030,
- Prend acte de la cession d'une partie de la parcelle AD n° 170 de 150 m2 à Grenoble-Alpes Métropole, en 2027, au prix de 30 € HT/m² pour de l'espace public, soit un montant de 4 500 € HT .
- Prend acte de l'affectation par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné d'une minoration liée au bouquet d'opération résiduel à la fin du PPI 5 de 200 000€ €, dans le cadre de cette sortie de portage ;
- Prend acte du prix de revient prévisionnel résiduel de 2 693 498 €HT, après déduction de cette recette et de la minoration ;
- Prend acte du paiement anticipé du prix de revient prévisionnel résiduel en une annuité de 1 118 566 € à payer en 2026 et 4 annuités de 393 733 € à payer sur les années 2027 à 2030 inclues ;
- Prend acte que le bilan définitif sera établi à la cession, ainsi que le solde restant à verser à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné ou le trop-perçu à reverser à la collectivité garante ;
- Prend acte que la TVA sera appelée en plus à lors des cessions.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL081**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE 15- GRENOBLE ALPES METROPOLE (Collectivité garante) – COMMUNE D'ECHIROLLES – Opération « Secteur Allende » - avenant**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL081-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL081-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL081_ECHIROLLES_délib avenant convention opé ALLENDE.pdf Nom métier :	application/pdf	155.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL081_ANNEXE_ECHIROLLES_Avenant_opération_Allende.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL081-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	405.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h16min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h16min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h17min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h17min21s	Reçu par le MI le 2026-10-15